Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 056-215601451-20260305-2026_03_14-DE

COMMUNE DE NÉANT-SUR-YVEL
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
* * * * * * * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026-03-14

Sur la tenue de la séance :

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars, à 19 Heures 15 minutes, le conseil municipal dûment convoqué le vingt-six février deux mille vingt-six s'est réuni à la Mairie sous la présidence de *Mr LOUAPRE Philippe, Maire.*

Sur la tenue des débats et le vote des délibérations :

Présents : Mr LOUAPRE Philippe - Mr CARRIC Alain - Mme NOUVEL Claudia - Mr QUÉREL Michel - Mme DAMIENS VISTRY Marie-Ange - Mme DANIEL NOGUES Claudia - Mr DE MONCUIT Bruno - Mme JARNIGON Sylvie - Mme LAUR Jocelyne - Mme LE MEE Marie-Aimée - Mr MERLET Benoit - Mr RUELLAND Samuel

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mr CHÉREL Fabrice donne pouvoir à Mme LAUR Jocelyne – Mme DAHYOT Evelyne donne pouvoir à Mme NOUVEL Claudia – Mr BOURNE Eric donne pouvoir à Mr RUELLAND Samuel.

Absent excusé : Mr DE MONCUIT Bruno arrive à 19h25 – Mr MERLET Benoît arrive à 20h00 (point 5).

Désignation du secrétaire de séance : Mme LAUR Jocelyne

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	12
Nombre de membres ayant pris part aux délibérations :	15

Le quorum est atteint.

Considérant que le Conseil municipal a respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

N° 2026-03-14 – Participation financière au titre du fonds de solidarité logement pour l'année 2026

Le Conseil Départemental du Morbihan sollicite une participation communale sur la base de 0.10 € par habitant, soit une contribution totale de 106.60 €. L'objectif du FSL est d'accorder des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour payer les dépenses liées à leur logement. Le Département exclu dans cette contribution les difficultés liés aux impayés d'eau et d'énergie.

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 056-215601451-20260305-2026_03_14-DE

Monsieur le Maire soumet cette participation à l'avis du conseil municipal :

Suffrages exprimés : 15	Abstention : 0	Majorité requise : 8
Pour : 15	Contre : 0	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le montant de cette participation à hauteur de 106.60 € pour l'année 2026,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Le Maire,

Philippe LOUAPRE

Affichée le

